

LE DIRECTEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES

139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

TÉLÉPHONE 01 53 18 85 85
TELECOPIE 01 53 18 55 16
philippe.parini@dgfip.finances.gouv.fr

2009/12/10757

Paris, le

10-20738.
4 JAN. 2010

REÇU LE
07 JAN. 2010

MINISTÈRE DES FINANCES DE FRANCE

Monsieur le Président,

Dans le cadre de son partenariat avec les collectivités locales, la direction générale des finances publiques a pour objectif d'améliorer la qualité de son offre de services aux collectivités.

Chaque année, l'administration transmet aux commissions communales des impôts directs la liste qui recense les modifications apportées aux valeurs locatives depuis la précédente réunion de la commission. Jusqu'à présent, ce document, dénommé liste 41 bâtie, présentait ces évaluations non seulement avec la valeur locative situation de référence 1970 effectivement utilisée pour la taxation mais aussi avec les données révisées 1990.

Or ces dernières évaluations en données révisées 1990 n'étaient transmises aux commissions que pour information puisque la loi d'incorporation de ces données n'est pas intervenue. Cette double référence créait une complexité dans les listes et avait pu susciter des questions de la part des commissions communales.

Aussi, afin de rendre ce document plus lisible et plus simple à utiliser, son contenu et sa présentation ont été adaptés et clarifiés. Désormais, seule la liste 41 bâtie en valeur locative situation de référence 1970 sera transmise aux commissions.

Bien entendu, la liste 41 bâtie avec les données révisées 1990 sera communiquée aux commissions communales qui en feront la demande.

Je tenais à vous informer de cette évolution qui contribue à la simplification des relations entre les collectivités locales et la direction générale des finances publiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

et respectueuse.



Philippe PARINI

Monsieur Jacques Pélissard
Président de l'Association
des Maires de France
41 quai d'Orsay
75343 Paris Cedex 07